

DÉCOUVRE TON PARC EN PRÉALPES D'AZUR

Modalités de financement des bus

Actions éducatives du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Année scolaire 2022 – 2023

AIDE AU TRANSPORT

Une aide plafonnée de 500 Euros par bus et par classe est affectée pour le transport des lycéens dans le cadre du dispositif « Découvre ton Parc en Préalpes d'Azur »*.

En cas de coût supérieur à 500 euros, le lycée devra prendre en charge la différence et régler directement le transporteur du montant à ajouter (dans ce cas, le transporteur devra adresser un devis et facture distincts au lycée pour le coût complémentaire).

MODALITES DE RESERVATION ET DE FINANCEMENT

Etape 1 : fixer les modalités logistiques de la sortie (agent du Parc ↔ enseignant)

Lors de la confirmation à l'enseignant de l'inscription de sa classe au dispositif « Découvre ton Parc », l'agent du Parc fixe avec l'enseignant les modalités de la sortie pédagogique (date, lieu et horaires).

Etape 2 : Demande des devis (enseignant ↔ compagnies de transport)

Contact par l'enseignant des compagnies de transport afin de faire établir 3 devis à l'attention du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Adresse à faire figurer sur devis et facture (à communiquer à la compagnie de transport) :

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Education au Territoire – Découvre ton Parc
1, avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiery

Envoi électronique avec **Accusé de réception** par l'enseignant au PNR des Préalpes d'Azur des 3 devis.

Adresses d'envoi : dbourges@pnr-prealpesdazur.fr – contact@pnr-prealpesdazur.fr

Titre du message : Découvre ton Parc / Financement transport / Nom établissement

Etape 3 : validation du devis par le Parc (agent du Parc ↔ enseignant)

Suite à la réception des devis, le Parc valide le devis retenu et retourne ce devis signé et daté avec la mention « Bon pour accord » à destination de l'enseignant référent, avec accusé de réception.

Etape 4 : commande du bus (enseignant ↔ compagnie de transport)

L'enseignant(e) référent commande le bus, et fixe les modalités pratiques définitives en direct avec la compagnie de transport retenue.

L'enseignant précisera au transporteur retenu que la facture sera à adresser directement au PNR des Préalpes d'Azur.

Etape 5 : envoi de la facture (compagnie de transport → agent du Parc)

Suite à la sortie la compagnie de transport adresse par **voie postale ou par courriel avec accusé de réception la facture accompagnée d'un RIB** directement au Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (cf. étape 2).

Titre du message : Découvre ton Parc / Facture transport / Nom établissement / Date de la sortie

Etape 6 : Règlement de la facture (PNR → compagnie de transport)

Par mandat administratif, dans les délais administratifs en vigueur.

* l'encadrement et la sécurité des élèves sera assurée par le lycée qui prévoira le nombre d'encadrants nécessaire.

Contact : Dénalie BOURGÈS - Éducation au Territoire et action culturelle
dbourges@pnr-prealpesdazur.fr – 04 92 42 08 63 / 06 68 93 02 41

